



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/26
2 novembre 2013

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Soixante et onzième réunion
Montréal, 2 - 6 décembre 2013

PROPOSITION DE PROJET : BAHAMAS (LES)

Le présent document comporte les observations et la recommandation du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- HCFC (phase I, deuxième tranche)

PNUE/ONUDI

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

Bahamas (Les)

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I)	PNUE (principale), ONUDI

(II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (annexe C, Groupe I)	Année : 2012	2,73 (tonnes PAO)
---	--------------	-------------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PAYS (tonnes PAO)								Année : 2012	
Produits chimiques	Aérosol	Mousse	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvant	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC123									
HCFC124									
HCFC141b									
HCFC142b									
HCFC22					2,7				2,7

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Référence 2009 – 2010 :	4,8	Point de départ des réductions globales durables :	4,8
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvé :	1,68	Restante :	3,13

(V) PLAN D'ACTIVITÉS		2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
ONUDI	Élimination des SAO (tonnes PAO)		0,1	0,0	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3
	Financement (\$US)		11 406	0	0	39 053	0	0	0	0	50 458
PNUE	Élimination des SAO (tonnes PAO)		0,3			0,3				0,2	0,8
	Financement (\$US)		55 992			65 738				35 001	156 731

(VI) DONNÉES DU PROJET			2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal			s.o.	s.o.	4,8	4,8	4,33	4,33	4,33	4,33	4,33	3,13	
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)			s.o.	s.o.	4,8	4,8	4,33	4,33	4,33	4,33	4,33	3,13	
Financement convenu (\$US)	PNUE	Coûts du projet	18 200		49 550			58 175				30 975	156 900
		Coûts d'appui	2 366		6 442			7 563				4 026	20 397
	ONUDI	Coûts du projet	105 128		10 464			35 828					151,420
		Coûts d'appui	9 462		942			3 224					13 628
Fonds approuvés par le Comité exécutif (\$US)			Coûts du projet	123 328	0	0	0	0	0	0	0	0	123 328
			Coûts d'appui	11 828	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des fonds demandés aux fins d'approbation lors de la réunion (\$US)			Coûts du projet	0	0	60 014	0	0	0	0	0	0	60 014
			Coûts d'appui	0	0	7 384	0	0	0	0	0	0	0

Recommandation du Secrétariat :	Approbation globale
---------------------------------	---------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement des Bahamas, le PNUE, en qualité d'agence d'exécution principale, a soumis à l'examen du Comité exécutif, à sa 71^e réunion, une demande de financement pour le Plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH)¹ (phase I, deuxième tranche) pour un montant total de 67 398 \$US comportant 49 550 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 6 442 \$US pour le PNUE, et 10 464 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 942 \$US pour l'ONUDI. Cette présentation comprend un rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche du PGEH, ainsi que le plan de mise en œuvre de la tranche pour la période 2014-2016.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche du PGEH

2. Les activités menées au titre de la première tranche sont les suivantes :
- a) *Renforcement des capacités (formation des agents des douanes, techniciens et instructeurs)* : La réglementation du commerce des substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO) et la prévention des pratiques illicites ont été intégrées dans le programme du service des douanes. La Société des ingénieurs en réfrigération (RSES) et l'Institut professionnel et technique des Bahamas continuent d'offrir des formations spécialisées en réfrigération et aux fins de certification à 100 techniciens en moyenne par année. De plus, trente techniciens ont été formés aux bonnes pratiques de manipulation des HCFC et du HFC-410A, et deux techniciens ont assisté à un atelier régional sur les frigorigènes employés comme produits de remplacement à Grenade;
 - b) *Assistance technique (identificateurs de frigorigène, équipement, outils et pièces de rechange)* : Vingt jeux d'équipements et outils de base ont été acquis et fournis, dont dix ont été donnés à l'Institut professionnel pour aider à former les techniciens;
 - c) *Programme de sensibilisation* : Plusieurs articles ont été publiés dans des journaux, une annonce sur les activités d'élimination des HCFC à l'intention des techniciens du secteur et du grand public a été diffusée à la télévision, et on a organisé un concours pour les élèves du primaire;
 - d) *Coordination et gestion du projet* : Un coordonnateur de PGEH a été recruté pour aider à coordonner les cours de formation et à distribuer les outils à l'Institut professionnel et aux ateliers d'entretien.

État des fonds décaissés

3. En septembre 2013, sur le montant de 123 328 \$US approuvé pour la première tranche, 105 955 \$US (86 pour cent) avaient été décaissés. Le solde de 17 373 \$US (14 pour cent) le sera en 2013.

Plans annuels pour la deuxième tranche du PGEH

4. Le gouvernement des Bahamas mènera les activités suivantes :
- a) *Programme de renforcement des capacités* : Formation de 90 techniciens en réfrigération sur les bonnes pratiques; projet pilote visant à évaluer et suivre deux systèmes de climatisation en vue de leur conversion à la technologie des hydrocarbures dans le Département des services d'hygiène de l'environnement;

¹ Le PGEH pour les Bahamas a été approuvé par le Comité exécutif, à sa 65^e réunion, en vue de réduire la consommation de HCFC de 35 pour cent par rapport à la consommation de référence d'ici le 1^{er} janvier 2020.

- b) *Assistance technique* : Mise en place d'un centre de récupération, de recyclage et de régénération et poursuite de la distribution d'outils et d'équipements aux techniciens locaux des îles périphériques, à partir de critères établis par l'Unité nationale d'ozone (UNO);
- c) *Activités de sensibilisation du public* : Atelier à l'intention des parties prenantes sur l'application du Protocole de Montréal, et diffusion de l'information concernant l'élimination des HCFC et la structure juridique mise en place pour permettre le passage à des produits de remplacement sans HCFC, par le biais d'articles de journaux, de la radio et d'autres médias.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Système d'octroi de licences et de quotas pour l'importation des HCFC

5. Conformément à la décision 63/17, il a été confirmé par le gouvernement qu'un système national coercitif de permis et de quotas pour les importations de HCFC avait été mis en place et que celui-ci serait capable d'assurer le respect des dispositions du Protocole de Montréal.

6. Le Département des services d'hygiène de l'environnement, qui héberge l'UNO, est l'organisme responsable de l'établissement et de la surveillance des quotas d'importation de HCFC. Ces quotas sont établis par substance et distribués à partir de la classification de chaque importateur. Pour 2013, les quotas d'importation de HCFC sont de 4,8 tonnes PAO.

Consommation de HCFC

7. La consommation de référence de HCFC a été établie à 4,8 tonnes PAO, à partir de la consommation réelle déclarée pour 2009 et 2010 en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal, comme le montre le tableau 1. Cette valeur est la même que celle qui figure dans l'accord entre le gouvernement des Bahamas et le Comité exécutif, ce qui fait que l'accord n'a pas besoin d'être modifié.

Tableau 1 : Consommation de HCFC dans les Bahamas (article 7)

HCFC	2008	2009	2010	2011	2012	Référence
Tonnes métriques						
HCFC-22	71,70	63,63	111,46	55,50	49,60	87,54
Total (tm)	71,70	63,63	111,46	55,50	49,60	87,54
Tonnes PAO						
HCFC-22	3,9	3,5	6,1	3,05	2,73	4,8
Total (tonnes PAO)	3,9	3,5	6,1	3,05	2,73	4,8

(*) La différence de 0,01 tonne PAO entre la référence officielle et la consommation maximale admissible de 4,81 tonnes PAO dans l'accord est due au fait d'arrondir à une seule décimale la valeur de référence.

8. La consommation de HCFC-22 est en baisse depuis les deux dernières années; en 2012, elle était déjà inférieure de 43 pour cent à la consommation maximale admissible de 3,13 tonnes PAO pour 2020. L'importation de petits appareils bibloc à base de HFC-410A et à haut rendement énergétique en remplacement des systèmes à base de HCFC-22 explique en partie cette réduction (la différence de coût entre l'achat d'un nouvel appareil à base de HFC-410A et la réparation des anciens systèmes à base de HCFC-22 étant minime). Par ailleurs, de nombreux techniciens et ateliers d'entretien recommandent à leurs clients de passer au nouvel équipement actuellement disponible sur le marché (la majorité des appareils sont importés des États-Unis d'Amérique).

9. Le gouvernement des Bahamas, qui considère que la réduction des importations de HCFC-22 est durable, pourrait envisager de diminuer encore davantage les quotas annuels ou d'imposer des taxes plus élevées sur les HCFC à l'avenir, mesure qui avait donné de bons résultats avec les CFC dans le passé.

Questions d'ordre technique

10. Le Secrétariat a discuté avec le PNUÉ des priorités du PGEH étant donné la réduction de la consommation de HCFC-22 et la présence accrue de petits appareils bibloc à base de HFC-410A sur les marchés locaux. Le PNUÉ a expliqué que l'UNO maintiendra les réductions de HCFC-22 en poursuivant le programme sur les bonnes pratiques de réfrigération et en mettant en service le système de récupération et de recyclage. On a accordé la priorité à l'inclusion de l'utilisation des systèmes à base de HFC-410A dans le programme de formation sur les bonnes pratiques d'entretien afin de réduire les émissions directes, et à la distribution d'outils et d'équipements de récupération pouvant être également employés avec ces systèmes. L'UNO commencera à préparer l'introduction de la technologie à base d'hydrocarbures dans un avenir rapproché pour le remplacement du HCFC-22. Cette phase initiale portera surtout sur les petits appareils domestiques. L'UNO est par ailleurs chargée de veiller à ce que tous les techniciens soient certifiés comme le stipule la Loi sur le Protocole de Montréal.

11. En ce qui a trait au projet pilote visant à convertir deux systèmes de climatisation à la technologie HC, le PNUÉ a expliqué que ce projet aidera à recueillir des données, notamment sur les normes, les mesures de sécurité, la performance générale des systèmes et la consommation d'énergie. On pourra ainsi mettre au point une stratégie plus étendue de conversion des systèmes de climatisation détenus par le gouvernement.

12. On a également examiné les principaux problèmes économiques, techniques et réglementaires associés à la conversion à des substances inflammables. Le PNUÉ a par ailleurs expliqué que les importateurs cherchent à communiquer avec les distributeurs en vue d'introduire des frigorigènes à base de HC sur les marchés locaux et d'en assurer la disponibilité. Afin d'introduire des frigorigènes inflammables aux Bahamas, l'UNO aura pour priorité de veiller à la mise en place d'un programme de formation efficace et de s'assurer que chaque technicien qui aura à manipuler ou entretenir ce type d'appareil est certifié.

13. Dans le cadre des activités de surveillance et de promotion de l'introduction de technologies sans SAO à faible potentiel de réchauffement de la planète, il a été proposé au PNUÉ de recueillir de plus amples informations sur un plan de refroidissement à l'eau de mer qui sera mis en œuvre dans une station balnéaire, afin d'en analyser les avantages potentiels et d'évaluer la possibilité de reproduire ce plan dans d'autres hôtels.

Conclusion

14. Certaines activités du secteur de l'entretien ont été privilégiées afin de réagir à la réduction rapide de la consommation de HCFC-22 et à l'introduction de la technologie à base de HFC-410A en élargissant notamment le programme de formation et de confinement des frigorigènes en vue de réduire au minimum les émissions de HFC-410A et d'entreprendre les travaux nécessaires pour introduire dès que possible d'autres produits de remplacement à faible potentiel de réchauffement de la planète.

RECOMMANDATION

15. Le Secrétariat du Fonds recommande que le Comité exécutif prenne note du rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche du Plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) (phase I) pour les Bahamas, ainsi que l'approbation globale de la deuxième tranche du PGEH ainsi que le plan de mise en œuvre de la tranche correspondant pour la période 2014-2016, avec le financement et les coûts d'appui figurant dans le tableau ci-après :

	Titre du projet	Financement (\$US)	Coût d'appui (\$US)	Agence d'exécution
a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, deuxième tranche)	49 550	6 442	PNUE
b)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, deuxième tranche)	10 464	942	ONUDI
